ANNEXE N° 9 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ACEF RIVES DE PARIS & AMICALE DES DEMINEURS D'ORLY

ANNEE CONCERNEE: 2023

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

EACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser au titre de l'Année 2023 à l'Amicale des Démineurs d'Orly une aide financière de CINQ MILLE EUROS (5 000 €) faisant suite à votre demande de dossier de subvention du 29 Septembre 2023,

 ${\bf Article~2}: {\bf Cet~avenant~entre~en~vigueur~\acute{a}~fa~date~de~sa~signature}.$

Fait à Paris, le 11 décembre 2023 en deux exemplaires originaux (Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »).

Pour l'ACEF Rives de Paris

M. Marc SAUVAT

Président

POUR PAMICALE DES DEMINEURS D'ORIX

Amicale des Démineurs d'Orty

Amicale des Démineurs d'Orly BP128 - 103 Aérogare Sud ESSOSS 94398 Orly Aérogare Cedex - Franco Tél.: 535 (0)1 49 75 7661

M. Marc ADRASTE Président